

Monsieur Kris PEETERS
Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Emploi,
de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur

61, rue Ducale

1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 14 décembre 2016

Monsieur le Ministre,

Le Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a transmis au Conseil supérieur des Professions économiques, en date du 16 septembre 2016, un projet de norme modifiant la norme complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique. Cette norme, approuvée par le Conseil de l'IRE le 29 mars 2013, a fait l'objet d'une approbation par le Conseil supérieur des Professions économiques le 25 avril 2013 et par le Ministre fédéral en charge de l'Economie le 22 août 2013. Un avis concernant l'approbation de cette norme a été publié au *Moniteur belge* du 28 août 2013.

Ce projet de norme a fait l'objet, conformément aux dispositions contenues dans l'article 30 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises, d'une consultation publique (du 30 juin 2016 au 16 août 2016) avant d'être transmis au Conseil supérieur.

Cette demande d'approbation du projet de norme est à situer dans le contexte national ayant conduit à l'approbation, en 2009, d'une norme relative à l'application des normes internationales d'audit (normes ISA) et à la volonté de veiller à une harmonisation du modèle de rapport du commissaire au terme du contrôle légal des comptes, par l'adoption, en 2013, d'une norme complémentaire aux normes ISA.

Avant de procéder à l'examen de la demande d'approbation du projet de norme, le Conseil supérieur a procédé à différentes démarches (obligations et options prévues par l'article 30 de la loi précitée) :

- consultation de la Banque nationale de Belgique (BNB) sur le projet de norme soumis pour approbation ;
- consultation de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) sur le projet de norme soumis pour approbation ;

- audition des représentants de l'IRE dans le cadre de la réunion du Conseil supérieur du 23 novembre 2016 et de celle du 14 décembre 2016.

La Banque nationale de Belgique a réagi positivement au projet d'approbation de la norme susmentionnée. Aucune réaction n'a par contre été communiquée par l'Autorité des services et marchés financiers en réponse au courrier du 6 octobre 2016.

Entre l'audition du 23 novembre et celle du 14 décembre 2016, les représentants de l'IRE ont transmis une nouvelle mouture du projet de norme soumis pour approbation via mail en date du 5 décembre.

*

* *

Etant donné que les différentes conditions légales en matière de procédure ont été respectées et au vu du contenu dudit projet de norme adopté par le Conseil de l'IRE, le Conseil supérieur a décidé d'approuver le projet de norme modifiant la norme complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique.

Vous voudrez bien trouver, annexés au présent courrier, différents documents :

- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 1^{er} septembre 2016 par le Conseil de l'IRE soumises au Conseil supérieur pour approbation (annexe 1) ;
- le courrier du 16 septembre 2016 du Président demandant l'approbation du projet de norme, les résultats de la consultation publique et la fiche technique, établie par l'IRE à la demande du Conseil supérieur, démontrant la suite donnée aux différentes remarques formulées dans le cadre de la consultation publique (annexe 2) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur à la FSMA (annexe 3) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur à la BNB et l'avis transmis par le Gouverneur de la BNB en date du 26 octobre (annexe 4) ;
- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 23 novembre 2016 par le Conseil de l'IRE soumise au Conseil supérieur pour approbation (annexe 5 – version sans révisions visibles) ;
- la version française et la version néerlandaise de la version consolidée de la norme (en tenant compte de la proposition de norme adoptée le 23 novembre 2016 par le Conseil de l'IRE soumise au Conseil supérieur pour approbation (annexe 6) ;

- l'e-mail adressé par l'IRE en date du 5 décembre 2016 transmettant la nouvelle mouture du projet de norme soumis pour approbation (annexe 7).

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à propos de ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.



Jean-Marc DELPORTE

Président